



République Française

Ville de Bezons

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du 4 février 2015

N° 2015-24

Département
du Val d'Oise

Arrondissement
d'Argenteuil

Ville de Bezons

L'an deux mille quinze, le quatre février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie (salle Henri Weiler) sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Dominique LESPARRÉ, Florelle PRIO, Kevin CUVILLIER, Nessrine MENHAOUARA, Christian OURMIERES, Martin LOLO, Michèle VASIC, Jean-Luc LANTENOIS, Marjorie NOEL, Arnaud GIBERT, Philippe NOEL, Adjoint

Le Conseil Municipal se
compose de 35 membres

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice est de :

35

Mesdames et Messieurs Pierre BORDAS, Françoise SALVAIRE, Patricia JAOUEN, Raymond AYIVI, Sylvie ETCHEMENDY SZKOBEL, Catherine VACHIA, Khalid EL FARA, Catherine PINARD, Jean-Marc RENAULT, Abdellah WAKRIM, Sidikatou GERALDO, Gilles REBAGLIATO, Nadia AOUCHICHE, Laetitia HIVERT, Evelyne HEYMAN, Aicha DE HULSTER, Laurent PEAUCELLIER, Malik BENIDIR, Olivier REGIS, Sophie STENSTROM, Michel CAMPAGNAC, Conseillers municipaux

Réf. : CDV

**Objet : Modification du
règlement intérieur du
Concours Fleurir Bezons**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Lionel HOUSSAYE a donné pouvoir à Arnaud GIBERT
- Célia ABDEDAIM a donné pouvoir à Gilles REBAGLIATO
- Jérôme RAGENARD a donné pouvoir à Olivier REGIS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication – Art. R. 421-1 à 5 du code de justice administrative

La secrétaire de séance :

Mme Noël

Le conseil municipal,

Sur le rapport de Madame Prio,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2131-1 et suivants relatifs aux actes pris par les autorités communales,

VU la délibération N° 307 du 26 novembre 2008 relative à l'engagement de la ville dans une démarche d'Agenda 21 local,

VU la délibération n° 2010-310 portant approbation du diagnostic et poursuite de la démarche d'Agenda 21

VU les délibérations n°108 du 21 mai 2008 et n° 105 du 13 mai 2009 portant approbation du règlement du concours « Jardins et balcons fleuris »

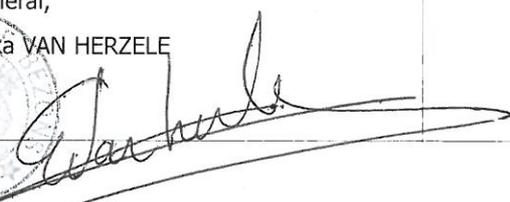
CONSIDERANT que la ville organise chaque année un concours « Fleurir Bezons » pour marquer la participation des Bezonnais à amélioration de leur cadre de vie et récompenser les meilleurs jardiniers et que le règlement doit être en adéquation avec les évolutions de la ville,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le nouveau règlement du concours Fleurir Bezons ci-annexé

AUTORISE M. Le Maire à signer le nouveau règlement ainsi que tous les actes y afférent.

<p>VILLE DE BEZONS</p> <p>Les formalités de la loi 82.213 du 2.3.1982 ont été accomplies pour le présent acte.</p> <p>AR. délivré le : 10 FEV. 2015</p> <p>Publication effectuée le : 10 FEV. 2015</p> <p>Exécutoire ce jour : 10 FEV. 2015</p> <p>Bezons le : 10 FEV. 2015</p> <p>Par empêchement et par délégation du Maire, la Responsable du Secrétariat Général,</p> <p>Erika VAN HERZELE</p>  	<p>Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, Ont signé sur registre les présents.</p> <p>Pour extrait conforme, Le Maire, Pour le Maire, par délégation L'adjoint au Maire</p> <p>Christian OURMIERES</p>  
--	--